

fonctionnaires dans le but de préserver les propriétaires de bestiaux. En conséquence, à mon avis, M. Oberle sera fort bien traité dans les circonstances si on le dédommage de la perte de seize porcs abattus par l'inspecteur Tennant et pour les trois autres abattus par l'inspecteur Nicholls pour faire une autopsie. Cela entraînerait un dédommagement de \$270.

(Le crédit est voté.)

Salaire et dépenses de l'agent des marchés de produits agricoles en Grande-Bretagne, \$15,000.

L'hon. M. TOLMIE: Je constate une augmentation de \$5,000. Pour quel motif?

L'hon. M. MOTHERWELL: Il fait plus de publicité et, si je ne me trompe, il a maintenant une secrétaire. Il ne limite pas sa publicité aux journaux, ainsi que mon honorable ami a pu le remarquer dans une dépêche récente racontant que M. Wilson avait donné à l'hôtel Cecil à Londres un dîner servi de mets exclusivement canadiens, auquel il avait invité un grand nombre de négociants à goûter les produits frais importés du Canada. Excellent moyen de publicité.

L'hon. M. TOLMIE: Cette somme de \$5,000 représente-t-elle des frais ou une augmentation de traitement?

L'hon. M. MOTHERWELL: Réserve faite de l'augmentation réglementaire, le traitement de M. Wilson n'a pas été relevé.

M. STIRLING: Le ministre voudra-t-il voir à ce que le Canada soit représenté par un homme du métier dans la commission consultative des fruits? Il sait, j'imagine, que l'Australie et la Tasmanie y sont représentées par trois membres, tous producteurs de fruits; la Nouvelle-Zélande, par un producteur de fruits également, de même que l'Afrique-du-Sud, l'Angleterre, aussi, qui en compte deux; le Canada, autant que je sache, n'est représenté que par M. Wilson qui n'est pas du métier, quelles que soient ses grandes connaissances en matières de fromage.

L'hon. M. MOTHERWELL: Nous y verrons quand nous aurons un crédit suffisant; il faut commencer par le commencement.

M. STIRLING: Je rappellerai au ministre que nous avons actuellement à Londres un homme très compétent. M. Wilson ne pourrait-il pas se faire remplacer dans la commission par ce monsieur-là?

L'hon. M. MOTHERWELL: L'honorable député fait-il allusion à M. Forsythe Smith?

M. STIRLING: Oui.

L'hon. M. MOTHERWELL: J'y penserai. Je crois que M. Wilson et lui se consultent.

(Le crédit est adopté.)

[M. Rowe.]

Service des fruits, comprenant une subvention de \$8,000 au conseil canadien de l'horticulture, \$230,000.

M. COOTE: Le Conseil canadien d'horticulture, bénéficiaire de cette subvention de \$8,000, est-il le même qui s'est adressé à la commission du tarif pour obtenir le relèvement des droits sur les fruits et les légumes?

L'hon. M. MOTHERWELL: Je le crois.

M. COOTE: Le gouvernement libéral se propose-t-il de subventionner des organisations qui réclament plus de protection? Il faudrait une explication.

L'hon. M. MOTHERWELL: Je ne crois pas que nous devions poser comme condition de cette subvention, que ce conseil ne s'adresse pas à la commission du tarif.

M. COOTE: L'objet de ce crédit est-il de lui aider à réclamer de la commission du tarif?

L'hon. M. MOTHERWELL: Non. C'est pour l'aider à faire son œuvre. Le Conseil a établi au Canada un service d'enregistrement des fruits. Ainsi, pour la pomme MacIntosh, il l'inscrit tout comme un autre inscrirait un animal. Il fait œuvre excellente dans ce sens. L'augmentation dans ce crédit général provient de l'inspection aux points d'expédition moyennant un droit de \$5 par wagon, ce qui couvre les frais. Cet argent retourne à la trésorerie.

(Le crédit est adopté.)

Contrôle des semis, aliments et fertilisants, comprenant les subventions aux expositions de grains de semence etc., \$325,000.

M. COOTE: Pourquoi l'augmentation?

L'hon. M. MACDONALD: J'ai une question à poser au ministre au sujet de l'inspection des plants de pommes de terre, et des pommes de terre de qualité A. Lorsqu'un cultivateur vend une wagnonnée de plants de pommes de terre garantis et reçoit de l'inspecteur un certificat attestant leur qualité, il n'a rien à payer. C'est un service gratuit. Tandis que si le même cultivateur ou son voisin vend une wagnonnée de pommes de terre, qualité A, et qu'il demande un certificat, il lui faut verser un droit de \$5 la wagnonnée. Il ne semble pas juste que celui qui touche davantage pour les plants de pommes de terre, n'ait rien à payer, tandis que l'autre soit obligé de déboursier pour l'inspection et le certificat. A mon avis les deux devraient être mis absolument sur le même pied. Le ministre a-t-il jamais songé à cela?

L'hon. M. MOTHERWELL: La production des plants garantis est chose très importante, et nous voulons l'encourager. C'est une des